

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-11-11-5

Séance du vendredi 16 novembre 2012

SOUTIEN A DEUX PROJETS TRANSFRONTALIERS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-5-11-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de soutenir :

- le Cercle Franco-Allemand de Colmar et du Centre-Alsace à hauteur de 1 000 € pour l'organisation du 20^{ème} anniversaire de sa fondation, le samedi 17 novembre 2012.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 00-65-048-6562-2677-114 du budget départemental de l'exercice 2012.

- l'Association des Amis du Lac de Lucelle pour un montant de 3 000 € pour le projet de revitalisation du site naturel de la Lucelle en amont du lac.

L'incidence financière est prévue au programme F214, imputation 00-204-041-20422-2682-114 du budget départemental de l'exercice 2012.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

**Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FIT00112	CERCLE CULTUREL FRANCO - ALLEMAND COLMAR 20ème anniversaire du Cercle Culturel Franco-Allemand de Colmar Cofinancement : COLMAR : 2 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 €	1 000,00
Total		1 000,00

Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

Coopération décentralisée en investissement
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CDI00137	ASSOCIATION DES AMIS DU LAC DE LUCELLE Projet de revitalisation du site de la Lucelle Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €	0,00		3 000,00
			Total	3 000,00